

**Dominique LAFONTAINE**

Université de Liège - Service de Pédagogie expérimentale

## **Les lectures obligatoires en 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de transition en Communauté française de Belgique<sup>1</sup>**

---

### **Contexte**

La fin des années 90 a été marquée en Communauté française de Belgique par un mouvement sans précédent de refonte des programmes et instructions officielles. Dans le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire (1997) est en effet affirmée la volonté du Gouvernement de définir des « socles de compétences » pour l'enseignement fondamental et le premier degré du secondaire et des « compétences terminales et savoirs requis » pour la fin des humanités générales et technologiques. Ces référentiels de compétences sont communs à l'ensemble des établissements, tous réseaux confondus, et distincts des programmes, propres aux réseaux ou pouvoirs organisateurs. Une couche supplémentaire vient donc s'ajouter aux différents programmes, couplée avec l'obligation, pour les responsables des programmes d'études, de mettre ceux-ci en accord avec les référentiels de compétences, une commission des programmes étant chargée de vérifier l'adéquation programmes/référentiels de compétences. Pour les enseignants, l'instauration des référentiels de compétences est donc suivie, dans un délai rapproché, par l'arrivée de nouveaux programmes.

---

<sup>1</sup> Ce texte a fait l'objet d'une communication à la deuxième rencontre des chercheurs en didactique de la littérature, Namur, 22-23 mars 2001. *[Il aurait donc dû paraître dans notre n° 51/52, « Recherches en didactique de la littérature, décembre 2001, où une confusion malheureuse lui a substitué un autre article de Dominique Lafontaine, repris ci-dessus. Toutes nos excuses à l'auteur et aux lecteurs ! NDLR]* La recherche a été menée avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Le moment où prend place la présente enquête se situe précisément dans la période de transition. Les « compétences terminales et savoirs requis » sont entrés en application à la rentrée 2000-2001 ; les nouveaux programmes ont dû être élaborés pour le printemps 2000 et n'ont pris véritablement leurs effets qu'à la rentrée scolaire 2001.

L'une des pratiques couramment répandues dans l'enseignement secondaire est, pour le cours de français, d'imposer ou de conseiller aux élèves la lecture d'un certain nombre d'œuvres intégrales, à effectuer à domicile. Les instructions officielles peuvent être plus ou moins prescriptives ou contraignantes à ce propos. Un nombre d'ouvrages peut être fixé, une liste proposée, à titre indicatif ou impératif ; les programmes peuvent aussi cadrer ce qui doit être envisagé, comme activité ou tâche, au départ de ces lectures.

Le présent travail recouvre deux volets :

- d'une part, nous avons examiné ce que prônent les recommandations officielles les plus récentes en matière de lectures obligatoires ;
- d'autre part, nous avons recueilli auprès de professeurs des listes de lectures obligatoires effectivement proposées aux élèves de 5<sup>e</sup> secondaire au cours de l'année 2000-2001.

### Recommandations officielles

Dans le document « Compétences terminales et savoirs requis », on trouve évoquée une série de « grandes références littéraires et artistiques (mythes, récits, œuvres, personnages, auteurs) constitutives du fonds culturel contemporain<sup>2</sup>. Une liste servant de balise au professeur de français est proposée, mais cette liste n'est ni fermée, ni figée. Il est précisé que « la plupart des œuvres citées ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'une lecture intégrale (...). Le professeur réservera surtout la lecture intégrale à des œuvres contemporaines qui ne sont pas citées ici. » Cette liste sert donc davantage à sélectionner les œuvres à lire ou à commenter en classe avec les élèves dans le cadre du cours de littérature qu'à guider le choix des lectures à domicile. Très ouverte, cette liste balaie les différentes époques et déborde le cadre de la littérature d'expression française.

Dans le programme du réseau de la Communauté (2000) relatif au 3<sup>e</sup> degré, qui nous intéresse ici, il est précisé que le professeur négociera un contrat de lecture avec chacun de ses élèves portant sur un minimum de cinq livres. Pour éviter la dispersion, le professeur fournira des choix en proposant des regroupements (par thème, époque, genre...). Ce contrat devra inclure, en 5<sup>e</sup>, la lecture d'un livre d'un écrivain belge d'expression française et en 6<sup>e</sup>, la lecture d'un essai. Une liste de 21 auteurs belges est proposée à titre indicatif, ainsi qu'une liste d'essais. Aucune liste ou précision n'est apportée pour les

<sup>2</sup> Cette liste figure en annexe 1.

autres lectures. En classe, le professeur mènera la lecture guidée d'une œuvre intégrale. Le programme établit clairement la continuité et la complémentarité qui doit exister entre les lectures à domicile et les lectures guidées d'œuvres intégrales en classe (au moins une par année scolaire). C'est en effet à l'occasion de ces dernières que l'élève peut acquérir les compétences nécessaires à une lecture autonome fructueuse.

Dans le programme de l'enseignement libre catholique le plus récent (2000), les prescriptions en matière de lecture ne distinguent pas les lectures d'œuvres intégrales en classe de celles à effectuer à la maison. Le « prescrit minimal » (dans la fiche 5 : LIRE) est le suivant : deux romans du 19<sup>e</sup> et deux romans du 20<sup>e</sup> siècle, une pièce de théâtre du 17<sup>e</sup> et une du 20<sup>e</sup> siècle, et un recueil de poèmes<sup>3</sup>. La répartition de ces lectures sur la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> n'est pas précisée. Le programme insiste sur l'intérêt d'insérer les lectures dans un contexte qui leur donne du sens (attribution d'un prix littéraire, journal personnel...).

En ce qui concerne l'enseignement officiel subventionné, nous n'avons pas pu examiner tous les programmes existants. Celui de la Ville de Bruxelles, que nous avons pu consulter, reprend simplement les indications du document « Compétences terminales et savoirs requis ». La lecture d'œuvres intégrales concernera essentiellement des œuvres contemporaines.

Si l'on retourne brièvement en arrière, pour les deux grands programmes (1993 pour la Communauté, 1980 pour le Libre catholique)<sup>4</sup>, on constate que ces programmes, loin d'être plus contraignants, laissent encore davantage de liberté aux enseignants dans le choix des lectures ou leur exploitation en classe. Des nuances sont toutefois à apporter en fonction des réseaux. Le programme de l'enseignement libre n'apporte aucune précision à ce propos, les lectures à domicile n'étant tout simplement pas évoquées. Le programme de la Communauté consacre au contraire une page et demie à ce sujet. On y trouve déjà fixé un nombre de cinq livres minimum par année à lire et la notion de contrat individuel avec l'élève. Le professeur travaillera avec sa classe au minimum deux livres par année (les exigences ont été rabattues en 2000) d'où se dégageront pistes et consignes pour la lecture autonome à domicile. L'enseignant veillera à ne pas limiter l'exploitation à la fiche de lecture ou au résumé, mais cherchera des occasions (débat, présentation...) d'ouvrir le dialogue dans la classe à propos des lectures personnelles.

En France, au niveau du lycée, les *Instructions* sont beaucoup plus contraignantes<sup>5</sup>, puisqu'elles proposent une liste de livres pour la première et

<sup>3</sup> On ne sait pas si ce prescrit concerne les lectures commentées en classe et/ou les lectures à domicile.

<sup>4</sup> Pour une analyse des programmes plus anciens, on consultera Dieu, Druart et Renard (1995).

<sup>5</sup> Voir en annexe 2.

une liste pour la seconde. « Le professeur jouit ainsi d'une liberté surveillée, puisque lui sont fournis les domaines d'études et une liste d'exemples. (...) La liberté de manœuvre des enseignants s'exprime par le choix des titres, dans les règles prescrites par les listes et les programmes » (Detrez, 1998). Pour ce qui est du 20<sup>e</sup> siècle, le choix d'auteurs proposé est limité en nombre : 22 pour la seconde, 13 pour la première. Tous ces auteurs « contemporains » sont des auteurs « légitimés » (qui figurent au dictionnaire) de la première moitié du siècle. L'ouverture sur l'étranger est timide : les élèves du lycée ne citent que Sweig et Tchekhov parmi les auteurs étudiés en classe.

La liberté pédagogique dont jouissent les enseignants en Communauté française de Belgique est manifeste, dans ce domaine comme dans d'autres. C'est l'une des caractéristiques majeures de notre système éducatif.

## Enquête

Les recommandations officielles font partie de ce que l'on appelle, en sciences de l'éducation, le « curriculum visé » (*intended curriculum*). Rien ne garantit que ce curriculum visé soit effectivement implanté dans les classes ; les exemples abondent en effet d'écarts entre le curriculum visé et le curriculum implanté, sans parler du curriculum réalisé par les élèves (combien d'élèves lisent vraiment eux-mêmes les livres imposés ?). L'existence de tels écarts rend nécessaire et intéressante la réalisation d'études portant sur le curriculum implanté dans les classes ; de telles enquêtes peuvent en effet apporter des éléments de réponse à une question cruciale pour le pilotage des systèmes éducatifs : dans quelle mesure les recommandations officielles (qu'il s'agisse d'objectifs, de finalités ou de compétences à faire acquérir) se traduisent-elles dans les pratiques enseignantes ?

En octobre 2000, une évaluation externe interréseaux portant sur les compétences en lecture/écriture des élèves de 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de transition a eu lieu dans l'ensemble des classes de la Communauté française de Belgique<sup>6</sup>. Dans ce cadre, à côté des épreuves d'évaluation proprement dites, un bref questionnaire a été proposé aux professeurs, auquel on leur demandait de joindre une copie de la liste des lectures obligatoires ou conseillées aux élèves. Par ailleurs, il a été demandé aux élèves si leur professeur imposait une liste de lectures obligatoires et dans quelle mesure ils appréciaient de devoir ainsi lire des livres pour le cours de français. Pour les élèves, on dispose d'un échantillon représentatif de 500 élèves. En ce qui concerne les professeurs, nous avons dépouillé 100 des listes

<sup>6</sup> Pour des informations à ce propos, on consultera le site de l'Agers : [Agers.cfwb.be](http://Agers.cfwb.be) (→ la pédagogie et les ressources → outils d'évaluation → Evaluation externe en 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de transition).

fournies par les professeurs<sup>7</sup>. Ces listes ont été tirées au hasard parmi l'ensemble des listes reçues. Elles ne constituent pas, au sens strict du terme, un échantillon représentatif, mais cet échantillon est suffisamment large pour permettre de dégager de grandes tendances (le nombre de 100 doit représenter approximativement 15 % des professeurs enseignant en 5<sup>e</sup>)<sup>8</sup>. Les professeurs sont issus des différents réseaux d'enseignement. Il n'existe pas de correspondance stricte entre l'échantillon d'élèves et l'échantillon de professeurs (i.e. on n'a pas sélectionné les professeurs enseignant aux élèves de l'échantillon ; c'était techniquement quasi impossible étant donné l'anonymat de certaines données).

### Mode de dépouillement

Le recueil de ces données est tout récent et nous n'avons pu effectuer qu'un premier dépouillement relativement élémentaire, centré sur les auteurs.

A travers l'ensemble des 100 listes :

- on a relevé les différents auteurs cités et comptabilisé le nombre de fois où chaque auteur était cité ;
- on a classé les auteurs par grandes époques historiques (avant le 19<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> siècle), en distinguant les auteurs de langue française et les auteurs de langue étrangère ;
- à l'intérieur de chacune des époques ainsi définies, on a divisé l'ensemble des « citations » (i.e. chaque fois qu'un professeur cite un auteur) par le nombre d'auteurs différents, ce qui donne une estimation de la concentration des choix sur certains auteurs.

D'autres modalités de dépouillement sont certes possibles ou souhaitables — par genre (théâtre, poésie, roman...), par sous-genre (policier, science fiction...), par grand courant (théâtre classique, romantisme, réalisme...) par titre et, d'un point de vue plus pédagogique, par liste professeur/élève en tentant de saisir la cohérence ou l'équilibre de chaque liste —, mais celles-ci n'ont pas encore pu être envisagées, faute de temps.

### Résultats

#### Du côté des élèves...

La toute grande majorité des élèves de 5<sup>e</sup> (96 %) affirment que leur professeur impose la lecture d'un certain nombre de livres par an.

<sup>7</sup> Nous remercions Anne Matoul pour son aide précieuse dans le travail de dépouillement de ces listes.

<sup>8</sup> Il est malaisé d'estimer ce nombre, car un professeur peut enseigner dans plusieurs classes de 5<sup>e</sup> ou d'autres niveaux et il n'existe pas de statistiques à ce propos.

Cette année, ton professeur de français impose-t-il la lecture d'un certain nombre de livres par an ?

n= 500 élèves	Pourcentage
Oui	96,0 %
Non	4,0 %

Si oui, comment choisit-on les livres ?

	Pourcentage
Tous les élèves doivent lire les mêmes livres.	66,0 %
Les élèves peuvent choisir un certain nombre de titres parmi une liste proposée.	28,0 %
Le choix des livres à lire est libre.	4,0 %

Dans 66 % des cas, les élèves doivent lire exactement le même ensemble de livres ; dans 28 % des cas, les élèves ont le choix parmi une liste de titres proposés. Enfin, dans 4 % des cas, le choix des livres à lire est libre.

Dans quelle mesure apprécies-tu de devoir ainsi lire des livres pour l'école ?

	Pourcentage
Pas du tout	9,0 %
Très peu	19,0 %
Un peu	31,0 %
Assez bien	34,0 %
Beaucoup	7,0 %

Un petit tiers des élèves (31 %) apprécie modérément cette obligation de lire. Vingt-huit pour cent ne l'apprécie pas ; quarante et un pour cent émettent une appréciation positive. Il est à noter que les filles ont à ce propos des avis nettement plus positifs que les garçons.

	Garçons	Filles
Pas du tout	12 %	6 %
Très peu	22 %	17 %
Un peu	31 %	31 %
Assez bien	32 %	36 %
Beaucoup	3 %	11 %

Alors que près de la moitié des filles disent apprécier ces lectures conseillées, on voit qu'à peine 35 % des garçons sont de cet avis.

### Du côté des professeurs...

Répartition par époque des auteurs cités

	Auteurs	Citations
Avant le 19 <sup>e</sup> siècle	5 %	8 %
19 <sup>e</sup> siècle	7 %	12 %
20 <sup>e</sup> siècle	88 %	80 %
	100 %	100 %

On constate que la majorité des auteurs cités sont des auteurs du 20<sup>e</sup> siècle, qui représentent 80 % des citations et 88 % des auteurs différents cités. Ces chiffres sont en conformité avec ce que recommandent les « Compétences et savoirs requis » (réserver la lecture d'œuvres intégrales à la littérature contemporaine).

### Dépouillement des listes de lectures obligatoires fournies par 100 professeurs enseignant en 5<sup>e</sup> année de l'enseignement de transition en Communauté française de Belgique (2000-2001)

#### Avant le 19<sup>e</sup> siècle

25 auteurs différents, représentant 121 citations (soit un rapport de 4,84 ; plus ce rapport est élevé, plus les choix sont concentrés sur certains auteurs) ; dont 5 auteurs de langue étrangère (soit 20 % des auteurs).

Auteurs « phares » (plus de 10 citations) : Molière (18), Racine (15), Voltaire (14), Marivaux (11).

#### 19<sup>e</sup> siècle

32 auteurs différents, représentant 207 citations (soit un rapport de 6,46), en majorité romanciers ; dont 10 auteurs de langue étrangère (soit 30 % des auteurs).

Auteurs « phares » (plus de 10 citations) : Zola (37), Maupassant (32), Flaubert (25), Balzac (24), Hugo (12).

#### 20<sup>e</sup> siècle, tous genres confondus

430 auteurs différents, représentant 1370 citations (soit un rapport de 3,18) ; dont 130 auteurs de langue étrangère (soit 30 % des auteurs).

Auteurs « phares » (plus de 10 citations)<sup>9</sup> : *Camus* (25), *Nothomb* (24), *Vian* (23), *Susskind\** (20), *Anouilh* (18), *Van Cauwelaert* (16), *Sepulveda\** (15), *Pennac* (15), *Jardin* (14), *Quéffelec* (13), *Ionesco* (13), *Tournier* (13), *Huxley\** (13), *Coelho* (13), *Mauriac* (13), *Deutsch* (12), *Werber* (11), *Adamek* (11), *Giono* (11), *Labro* (11), *Rolin* (11), *Steinbeck\** (11).

Pour le 20<sup>e</sup> siècle, pas moins de 430 auteurs différents sont cités, représentant 1 370 citations (soit un rapport de 3,18). C'est donc pour la période du 19<sup>e</sup> siècle que les choix des professeurs sont les plus resserrés, se portant sur un nombre limité d'auteurs : Zola, Maupassant et Flaubert (à égalité avec Camus), sont, toutes époques confondues, les auteurs le plus souvent recommandés aux élèves.

Aux différentes époques, on relève une proportion non négligeable d'auteurs écrivant en langue étrangère. Pour la période précédant le 19<sup>e</sup>, il s'agit essentiellement de Shakespeare, Cervantès, Boccace, Chaucer, Defoe, Sophocle.

Au 19<sup>e</sup> siècle, on retrouve Dostoïevsky, Gogol et Tourgueniev, les sœurs Brontë, Lewis Carroll, Goethe, Poe et Wilde. Au 20<sup>e</sup> siècle, la liste est trop longue pour l'évoquer ; rien que dans la liste des auteurs « phares » (cités plus de 10 fois), on compte cinq auteurs écrivant dans une langue autre que le français (Susskind, Sepulveda, Huxley, Coelho et Steinbeck). Cette ouverture vers la littérature non francophone est aussi en conformité avec la liste des grandes références culturelles mentionnée dans les « Compétences terminales et savoirs requis », qui déborde largement le domaine francophone.

La liste des auteurs antérieurs au 19<sup>e</sup> siècle fait, sans surprise, la part belle au théâtre du 17<sup>e</sup> siècle. Au 19<sup>e</sup> siècle, ce sont les grands romans réalistes ou naturalistes qui regroupent l'essentiel des choix, à côté de Victor Hugo, qui est cité aussi bien pour son théâtre ou sa poésie que pour ses romans.

Au 20<sup>e</sup> siècle, on compte une majorité de romanciers, mais aussi quelques œuvres théâtrales (Camus, Anouilh, Ionesco). La liste des auteurs « phares » comporte plusieurs romanciers belges, dont certains faisaient partie de la sélection pour le prix des lycéens<sup>10</sup>.

Sur les 22 auteurs du 20<sup>e</sup> siècle, 8 sont des auteurs « légitimés », dont l'essentiel de l'œuvre a été écrit avant les années cinquante. Les 14 autres sont des auteurs tout à fait contemporains ; l'œuvre de la majorité d'entre eux relève de la « littérature à grande diffusion de bonne qualité » (celle consacrée par les prix littéraires ou les prix des lecteurs par exemple).

<sup>9</sup> Les noms des auteurs « légitimés » de la première moitié du siècle ont été indiqués en italiques.

<sup>10</sup> Prix organisé tous les ans en Communauté française de Belgique. Les élèves de l'enseignement secondaire supérieur attribuent un prix au livre d'un auteur belge contemporain (parmi une sélection de cinq livres).

Dans le questionnaire destiné aux élèves, on a demandé à ceux-ci d'indiquer le nom de leur(s) auteur(s) favori(s), s'ils en avaient un. Cinquante-quatre pour cent des élèves affirment avoir un ou des auteur(s) préféré(s) (62 % de filles, 46 % de garçons). Il est intéressant, à titre indicatif, de rapprocher les deux listes, pour voir dans quelle mesure elles se recouvrent. Les auteurs cités par les élèves comme leurs favoris que l'on retrouve mentionnés dans les listes obligatoires des professeurs sont marqués d'un astérisque.

### Auteurs favoris des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire

#### Avant le 19<sup>e</sup> siècle

5 auteurs différents, 12 citations : Molière (5)\*, Shakespeare (3)\*, Voltaire (2)\*, La Fontaine (1), H. Fielding (1).

#### 19<sup>e</sup> siècle

9 auteurs différents, 26 citations : Hugo (6)\*, Jules Verne (5), Dumas (3)\*, Maupassant (3)\*, Zola (3)\*, Baudelaire (2)\*, Comtesse de Ségur (2), Stendhal (1)\*, Féval (1).

#### 20<sup>e</sup> siècle

59 auteurs différents, 151 citations :

- plusieurs fois cités : Stephen King (29)\*, Agatha Christie (24)\*, Mary Higgins Clark (16)\*, Barjavel (4)\*, Amélie Nothomb\* (4), Danièle Steel (4), Camus\* (3), Alexandre Jardin\* (3), J.R.R. Tolkien\* (3), D. van Cauwelaert\* (2), Tom Clancy (2), Paulo Coelho\* (2), Patricia Cornwell (2), Michael Crichton\* (2), Conan Doyle (2), F. Herbert (2), Christian Jacq\* (2), Kafka\* (2), Pagnol\* (2), Bernard Werber\* (2),
- une seule fois cités : V. Andrews (1), Frank Andriat (1), Hervé Bazin\* (1), F. Bebey (1), Pierre Bellemare (1), Castaneda (1), Aimé Césaire (1), Gilbert Cesbron\* (1), James Cook (1), J.O. Curwood (1), Nicholas Evans (1), Saint-Exupéry\* (1), Max Gallo\* (1), Hemingway\* (1), Isabelle comtesse de Paris (1), Jacquard\* (1), Joseph Joffo (1), Maurice Leblanc (1), Robert Ludlum (1), Amin Maalouf\* (1), Arthur Masson (1), Roger Martin du Gard (1), Graham Masterton (1), Robert Merle\* (1), Orwell\* (1), Daniel Pennac\* (1), Yann Queffelec\* (1), Jean Ray\* (1), Anne Rice (1), Sarraute\* (1), Erich Segal (1), L.S. Senghor (1), Simenon\* (1), Jacques Sternberg (1), R.L. Stine (1), Taylor (1), Verlaine\* (1), Boris Vian\* (1), Marion Zimmer Bradley\* (1).

On se gardera de tirer des conclusions très audacieuses de ce rapprochement des deux listes. On mentionnera néanmoins que les auteurs les plus cités par les élèves comme leurs favoris font presque tous partie de la liste des professeurs, ce qui est plutôt rassurant. La répartition des auteurs cités par

époque atteint des proportions plus ou moins équivalentes dans les deux listes (7 % d'auteurs antérieurs au 19<sup>e</sup>, 12 % d'auteurs du 19<sup>e</sup>, 81 % d'auteurs du 20<sup>e</sup> siècle). Ainsi, il n'existerait pas de divorce radical entre ce que les élèves disent aimer lire (dans un questionnaire passé à l'école, ce qui peut infléchir les choix) et ce que les professeurs leur proposent ou leur imposent de lire, mais des différences d'accent ou de proportion, le nombre et la diversité d'auteurs de romans policiers, d'espionnage et de science-fiction ou fantastiques étant plus importants dans les listes d'élèves et la concentration des choix sur quelques auteurs « phares » contemporains étant plus nette. Cette relative convergence peut s'interpréter de différentes façons pas nécessairement contradictoires :

- les professeurs proposent à lire des oeuvres dont ils pensent qu'elles pourraient intéresser leurs élèves, ou leur plaire, faisant en quelque sorte de l'objectif « développer ou maintenir le goût/l'intérêt pour la lecture » l'une de leurs priorités ;
- les élèves (ou du moins une partie d'entre eux) sont séduits par certaines des lectures imposées et font à cette occasion de véritables découvertes ;
- une hypothèse moins optimiste, marquée du sceau de la désirabilité sociale, consisterait à considérer que les élèves citent comme auteur favori une des lectures imposées, pour s'attirer les faveurs supposées du professeur ou de l'enquêteur, démontrant toutefois ainsi qu'ils ont intégré certaines normes relatives à la valeur littéraire des œuvres. A notre sens, cette explication ne doit guère jouer que d'une façon relativement marginale.

Une comparaison avec les résultats de l'enquête de C. Detrez menée sur les lectures des lycéens en France (Baudelot, Cartier et Detrez, 1999) tend à donner à penser que l'on n'observe pas, en Communauté française de Belgique, ou alors de façon beaucoup moins nette qu'en France, de rupture radicale entre l'éventail de lectures proposées pour l'équivalent du collège et l'équivalent du lycée. Un nombre important de professeurs enseignant au niveau du lycée (5<sup>e</sup> secondaire), en Communauté française de Belgique, resteraient animés par le souci de ne pas rompre le lien entre les lectures scolaires et les lectures personnelles. Témoigne notamment de cette préoccupation le fait que les trois auteurs plébiscités par les jeunes de 16 ans font partie de la liste des livres que certains professeurs donnent à lire (on trouve King, Christie ou Higgins Clark dans une liste sur 10).

A l'origine de cette différence entre les situations française et belge, se trouve bien entendu la liberté de manœuvre dont jouissent les professeurs en Belgique et sans doute le fait qu'en Communauté française de Belgique, personne n'est hanté par le spectre du bac, ni par quelque autre forme de certification externe d'ailleurs...

### **En guise de conclusion**

L'enquête menée sur le « curriculum réalisé » en Communauté française de Belgique en matière de lectures obligatoires à domicile, pour sommaire qu'elle

soit, semble indiquer que dans leur majorité, les professeurs enseignant en 5<sup>e</sup> s'inscrivent dans la philosophie voulue par le document « Compétences terminales et savoirs requis », qui recommande de réserver la lecture intégrale à des œuvres contemporaines. A la lecture des différentes listes se dégage l'impression d'une diversité foisonnante. La plupart des listes sont bien étoffées (on note une moyenne de 17 auteurs ou titres cités par liste, mais avec une grande dispersion autour de cette moyenne) et offrent la possibilité de parcours multiples à travers les époques, les genres, les auteurs ou les cultures. La liberté laissée aux professeurs par les instructions officielles se reflète ainsi dans la liberté laissée aux élèves de choisir leurs lectures. Les listes fermées, proposant par exemple cinq ou six titres identiques pour tous les élèves, sont nettement minoritaires.

L'examen de la liste des auteurs proposés en lecture ne devrait cependant pas occulter la question, autrement plus essentielle à nos yeux du point de vue didactique, de l'amont et de l'aval — du travail en classe — de ces lectures à domicile. Les programmes de la Communauté insistent à bon escient sur le travail préparatoire — la lecture guidée d'œuvres intégrales en classe et sur l'exploitation, si possible collective et fonctionnelle, de ces lectures en classe. Relier les lectures à domicile à ce qui les précède et les prolonge contraint en effet à se poser la question des compétences que l'on souhaite voir développées au travers de ces lectures. Y réfléchir permettrait peut-être d'éviter que trop d'élèves n'y voient qu'une corvée, à laquelle il existe d'ailleurs une multitude de stratégies pour se soustraire...

De manière assez paradoxale, le document « Compétences terminales et savoirs requis » opère un découpage entre le « lire », répertorié sous la rubrique « Compétences terminales » et la lecture d'œuvres littéraires intégrales, classée dans « Les savoirs disciplinaires — savoirs sur la littérature et l'art ». Même s'il est précisé, en préambule, que « les savoirs disciplinaires s'acquerront principalement par l'exercice même de ces compétences », on ne trouvera pas, en vertu du découpage susmentionné, de précision quant aux compétences que la lecture d'œuvres intégrales à domicile vise à développer. C'est donc vers les programmes qu'il faudra se tourner pour trouver la réponse à cette question. Le dernier programme de la Communauté est, par exemple, assez explicite sur ce point, puisqu'il tente, pour différents genres (roman, poésie, théâtre, essai) une articulation entre compétences spécifiques et savoirs requis pour l'enseignement/apprentissage de la littérature.

Quant à ce qui se passe réellement dans les classes (curriculum implanté), on manque d'informations objectives qui permettraient de mieux connaître la manière dont les lectures à domicile sont exploitées dans les classes. D'heureuses initiatives existent, dont on a la preuve (prix des lycéens, forum électronique sur Restode (e-fr@nçais) pour ne citer que deux exemples), mais il est malaisé d'en estimer l'ampleur à l'heure actuelle. Tout porte à croire que, sur ce plan aussi, la diversité des pratiques règne en maîtresse et que les

pratiques innovantes côtoient des activités formelles et traditionnelles (fiche de lecture, résumé à l'intention du professeur comme seul destinataire).

### Références bibliographiques

- BAUDELLOT, C., CARTIER, M. et DETREZ, C. (1999). *Et pourtant ils lisent...* Paris : Seuil.
- DETREZ, C. (1998). *Finie la lecture ? Lire au collège, lire au lycée : une enquête longitudinale*. Ecole des Hautes études en sciences sociales. Thèse de doctorat.
- DIEU, A.-M., DRUART, G. & RENARD, E. (1995). *L'enseignement du français : Quelle histoire ! Le cours de langue maternelle au niveau secondaire en Belgique francophone de 1945 à 1990*. Bruxelles-Lier : Ed. Van In.
- Ministère de la Communauté française, Enseignement de la Communauté française. *Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Humanités générales et technologiques. Enseignement secondaire général et technique de transition. Deuxième et troisième degrés. Programme d'études du cours de français*. Bruxelles. Document n° 60/2000/247.
- Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation (1993). *Enseignement secondaire. Troisième degré technique de transition. Français*. Bruxelles : Direction générale de l'Organisation des Etudes.
- Ministère de l'Education de la Recherche et de la Formation, Pilotage de l'Enseignement en Communauté française (2000). *Evaluation externe 5e année, Résultats et Commentaires. Dossier pour les enseignants*. Bruxelles : Service général des Affaires générales, de la Recherche en éducation et du Pilotage interréseaux.
- Ministère de la Communauté française. *Compétences terminales et savoirs requis en français. Humanités générales et technologiques*. Bruxelles : Agers, Direction de la Recherche en Education et du Pilotage interréseaux.
- Secrétariat général de l'Enseignement catholique (2000). *Programme de français. Enseignement secondaire. 3e degré de transition*. Bruxelles, Document n° 2000/0279.
- Secrétariat national de l'Enseignement catholique — Bureau pédagogique. *Enseignement secondaire de type I. Français. 3e degré section de transition. 3e degré section de qualification*. Bruxelles, Document n° D/1980/0279/024.

### Annexe 1

Grandes références littéraires et artistiques. Dans *Compétences terminales et savoirs requis en français. Humanités générales et technologiques*, pp. 22-23.

Quelques mythes grecs : par exemple, Œdipe, Antigone, Prométhée, Ulysse, Hercule.

Quelques personnages et épisodes de la Bible : par exemple, Adam et Eve, Caïn et Abel, Abraham, Noé, Jonas, Moïse, Marie, Jésus, les Rois mages.

Quelques personnages et épisodes du Moyen Âge : par exemple, Roland, Tristan et Iseut, le Graal, Renard.

Quelques échos de la Renaissance italienne : par exemple, Dante, Boccace.

Villon, ses neiges, ses pendus et sa postérité.

Les roses de Ronsard et les regrets de Du Bellay.

Rabelais, son rire et son inventivité verbale.

L'humanisme de Montaigne.

Don Quichotte et l'invention du héros moderne.

Roméo, Hamlet et les passions shakespeariennes.

Le rationalisme de Descartes.

Le dilemme cornélien et le tragique racinien.

Tartuffe, Dom Juan et autres « types » moliéresques.

La Fontaine, ses fables et leurs sens multiples.

Pascal et le sens de l'existence : vertige et divertissement.

Perrault et Grimm, le pouvoir des contes.

Montesquieu, la réflexion politique et le regard du Persan.

Voltaire, sa tolérance et son ironie.

Diderot, l'encyclopédiste et l'écrivain novateur.

Rousseau, le « contrat social » et l'émergence du moi.

Robinson Crusoé et le mythe du « bon sauvage ».

Faust et l'ambition du savoir.

Quelques figures du héros romantique : par exemple, Werther, Lorenzaccio, Cyrano.

Quelques topiques du romantisme : par exemple, Le Lac, La Mort du Loup, La Nuit de Mai, El Desdichado.

Hugo, ses personnages, sa poésie et leur pérennité.

Balzac, Stendhal et leur univers.

L'écriture flaubertienne.

Zola et Maupassant : le naturalisme et ses marges.

Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, Mallarmé : les poètes de la rupture.

Quelques échos de la littérature russe : par exemple, Dostoïevski, Tchekov.

La légende d'Ulenspiegel et la soif de liberté.

Quelques échos et figures du symbolisme belge : Verhaeren, Maeterlinck, Rodenbach.

---

Apollinaire et l'esprit nouveau.

Breton, Aragon, Eluard et leurs combats.

Quelques échos et figures du surréalisme belge : par exemple, Magritte, Chavée.

Proust et la mémoire.

Kafka et les murs de l'absurde.

Quelques échos de la littérature anglo-saxonne : par exemple, Hemingway, Orwell.

Crommelynck, Ghelderode et le théâtre carnavalesque.

Brecht et la distanciation.

Quelques « irréguliers » du langage : par exemple, Michaux, Norge.

Ionesco, Beckett et le « nouveau théâtre ».

---

Quelques grands romanciers français du XX<sup>e</sup> siècle : par exemple, Gide, Malraux, Mauriac, Yourcenar.

Pagnol, son humanité à fleur de cœur et ses paysages-acteurs.

Sartre et Camus, l'absurde et la révolte.

Les expériences du « Nouveau roman ».

Simenon et ses atmosphères.

Quelques échos des littératures francophones : par exemple, Ramuz, Senghor, Césaire, Maillet, Ben Jelloun, Maalouf.

## Annexe 2

Ces listes sont citées par Detrez (1998), extraites des *Instructions officielles* en France.

### Liste pour la classe de seconde

1. **Etude des auteurs français du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle**  
Elle s'organisera autour d'œuvres intégrales ou de groupements de textes.  
Au moins une œuvre dramatique du XVII<sup>e</sup> siècle. Par exemple ,  
Corneille : L'illusion comique\*, Cinna\*, Rodogune  
Molière : L'école des femmes\*, Le Tartuffe\*, Amphitryon  
Racine : Britannicus\*, Bérénice\*, Bajazet\*
2. **Etude d'ensemble d'un roman (ou d'un conte ou d'une nouvelle) du XIX<sup>e</sup> choisi, par exemple, dans la liste suivante :**  
Balzac : Eugénie Grandet\*, Ferragus, Une ténébreuse affaire  
Chateaubriand : Atala  
Flaubert : Madame Bovary\*  
Gautier : Contes fantastiques\*  
Hugo : le dernier jour d'un condamné, Notre-Dame de Paris  
Maupassant : Une vie\*, Bel-Ami\*, Le Horla\*  
Mérimée : Carmen\*  
Nerval : Sylvie\*  
Nodier : Contes  
Stendhal : Le Rouge et le Noir\*, Chroniques italiennes  
Vigny : Stello  
Zola : L'assommoir, Germinal\*, Au bonheur des dames\*
3. **Poésie**  
Poètes du XVI<sup>e</sup> siècle, mais aussi XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>
4. **Le XX<sup>e</sup> siècle** fournira des œuvres, d'un accès parfois plus aisé, qui permettront d'organiser la progression des lectures en fonction des besoins et des intérêts des élèves. On choisira par exemple, dans la liste suivante :  
Anouilh : Le voyageur sans bagage\*, Antigone\*  
Cocteau : La machine infernale  
Colette : Sido  
Duras : Un barrage contre le Pacifique\*  
France : Crainquebille, Les Dieux ont soif  
Gide : La symphonie pastorale\*  
Giono : Un de Baumugnes, Regain\*, Le chant du monde\*  
Giraudoux : La guerre de Troie n'aura pas lieu\*

Gracq : Un balcon en forêt  
 Ionesco : Rhinocéros\*  
 Malraux : Les conquérants, La voie royale  
 Martin du Gard : La consultation (Les Thibault\*, IV)  
 Mauriac : Thérèse Desqueyroux\*  
 Montherlant : Les bestiaires  
 Perec : Les choses  
 Robbe-Grillet : Les gommes  
 Romains : Prélude à Verdun (Les hommes de bonne volonté, XV)  
 Saint-Exupéry : Terre des hommes  
 Sarraute : Enfance  
 Simenon : L'ainé des Ferchaux  
 Supervielle : L'enfant de la haute mer  
 Vercors : Le silence de la mer

5. On fera appel aux auteurs étrangers d'expression française, aux auteurs anciens ou étrangers traduits, aux œuvres et aux textes non spécifiquement littéraires.

#### Liste pour la classe de première

1. Pour le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles, les principaux auteurs ont été étudiés en seconde. On veille à compléter cette étude, en s'attachant aux œuvres qui paraissent plus appropriées à la classe de première.
2. L'étude des auteurs français des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles **caractérise particulièrement l'enseignement du français en classe de première** (...). On choisit, par exemple, dans la liste suivante :

##### *a) Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle :*

Beaumarchais : Le mariage de Figaro\*  
 Diderot : Jacques le fataliste\*, Le neveu de Rameau, Le paradoxe sur le comédien  
 Marivaux : L'île des esclaves, Le jeu de l'amour et du hasard\*, Les fausses confidences\*  
 Montesquieu : Lettres persanes\*  
 Prévost : Manon Lescaut\*  
 Rousseau : Les confessions\*, Les rêveries du promeneur solitaire\*  
 Saint-Simon : Mémoires  
 Voltaire : Lettres philosophiques, Candide\*, L'ingénu\*

##### *b) pour le XIX<sup>e</sup> siècle :*

Balzac : La peau de chagrin\*, La duchesse de Langeais, Le père Goriot\*  
 Barbey d'Aurevilly : les diaboliques\*

---

Baudelaire : Les fleurs du mal\*, Petit poèmes en prose  
 Chateaubriand : Mémoires d'outre-tombe  
 Flaubert : Salammbô, L'éducation sentimentale\*  
 Hugo : Ruy Blas\*, Les châtiments, Les contemplations\*  
 Michelet : Le peuple  
 Musset : Fantasio\*, On ne badine pas avec l'amour\*, Lorenzaccio\*  
 Stendhal : La chartreuse de Parme  
 Verlaine : Poèmes saturniens\*, Fêtes galantes\*, Romances sans paroles\*  
 Zola : Nana, Pot-Bouille

3. Les œuvres et les auteurs français du XX<sup>e</sup> siècle (...). On choisit, par exemple, dans la liste suivante :

---

Apollinaire : Alcools\*, Calligrammes  
 Aragon : Aurélien, Le roman inachevé  
 Bernanos : Nouvelle histoire de Mouchette  
 Beckett : En attendant Godot\*, Fin de partie  
 Butor : La modification\*  
 Camus : Noces, Caligula\*, La Peste  
 Claudel : Connaissance de l'Est, L'annonce faite à Marie  
 Eluard : Derniers poèmes d'amour  
 Michaux : Ailleurs  
 Proust : Du côté de chez Swann  
 Sartre : Le mur\*, Huis-clos\*  
 Tardieu : Théâtre de chambre  
 Yourcenar : Le coup de grâce\*, Les mémoires d'Hadrien

4. On peut faire appel aux auteurs étrangers d'expression française, aux auteurs anciens ou étrangers traduits.
5. On recourt, autant qu'il est nécessaire, à des textes dont la visée n'est pas spécifiquement littéraire.